

Plateforme de signalements de faits de discriminations et de harcèlement pour la profession d'avocat

La Conférence des bâtonniers de France a mis en place, le 5 mai 2023, une plateforme de signalements de faits de discrimination et / ou de harcèlement dont est victime un avocat. Cette plateforme est à destination des avocats inscrits dans l'un des 163 barreaux de France.

Souhaitant que les faits de discrimination et de harcèlement dans la profession d'avocat ne restent pas sans réponse, les 163 barreaux de province, à travers la Conférence des bâtonniers de France, ont décidé de créer cette plateforme afin d'offrir aux victimes et aux témoins de tels faits la possibilité de réaliser un signalement en ligne susceptible de déboucher vers un entretien avec un référent, si cela est souhaité.

Ce référent pourra ensuite, avec l'accord de la victime, faire remonter ce signalement auprès du bâtonnier, lequel pourra procéder à une enquête déontologique voire ouvrir une procédure disciplinaire à l'encontre des personnes mises en cause.

Les 163 barreaux se sont mobilisés collectivement pour créer cette plateforme de signalements de faits de discriminations et de harcèlement pour les avocats. La Conférence des bâtonniers, après plusieurs votes en assemblée générale en ce sens, a ainsi pu mettre en place cette plateforme qui reflète un engagement commun des barreaux et qui répond à un besoin urgent des avocats.

« Cette plateforme permet une plus grande accessibilité aux dispositifs existants, une meilleure information des avocats », indique Nathalie DUPONT, vice-présidente de la Conférence des bâtonniers.

Découvrez la plateforme : <https://www.barreaux-discriminations-harcelement.fr/fr/>

À propos de la Conférence des bâtonniers de France

La Conférence des bâtonniers regroupe, exception faite du barreau de Paris, l'ensemble des bâtonniers en exercice de France. Créée en 1903, la Conférence des bâtonniers est un lieu de travail, de créativité et de débats intenses et ouverts, pour celles et ceux qui, sur le terrain, assument la responsabilité des Barreaux. La Conférence, parce qu'elle est la réunion volontaire des bâtonniers, incarne l'ordinalité en mouvement.



Garance Ménard

Mail : gmenard@conferencedesbatonniers.com

Tél. : 01 44 41 99 19 / 06 73 59 34 87